

Anniversaire

Mais à quoi sert donc la charte de l'environnement ?

CET APRÈS-MIDI, le président Chirac accueillera à l'Élysée une centaine de membres du gouvernement, de parlementaires, d'ex-ministres et de forces vives d'associations écologistes afin de célébrer le premier anniversaire de son « bébé » : la charte de l'environnement. Depuis le 1^{er} mars 2005, ce texte — dont l'article premier stipule que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » et dont l'article 5 consacre le fameux « principe de précaution » — est adossé à la Constitution, sur le même plan, donc, que la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

Conviées à la réception du chef de l'État, les organisations de défense de la planète n'auront pas le cœur à la fête. Celles qui avaient salué cette loi fondamentale lors de son entrée en vigueur sont aujourd'hui déçues. « Pour l'instant, elle n'a pas servi à grand-chose », regrette Cédric Dumonceau, directeur général du WWF France. « Qu'avons-nous fait de la charte de l'environnement ? », interroge, de son côté, France nature environnement (FNE). Pour cette fédération qui rassemble 3 000

associations, l'activité législative depuis un an va souvent à contre-courant des principes énoncés par la charte. Et de citer le projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) qui « ne mentionne pas une seule fois le principe de précaution » ou celui sur l'eau qui « n'intègre pas le principe pollueur-payeur ».

Pas de bouleversement non plus du côté de la jurisprudence des tribunaux administratifs. « Les requêtes qui mentionnent la charte sont nombreuses. En revanche, il est très rare que les juges l'appliquent », dénonce Cédric Dumonceau. La ministre de l'Écologie, Nelly Olin, qui dressera ce matin un premier bilan de la charte en Conseil des ministres, n'est pas de cet avis, assurant qu'« au terme de sa première année d'application, elle confirme qu'elle est un texte porteur d'une ambition forte ». Nathalie Kosciusko-Morizet, députée (UMP) de l'Essonne et rapporteur de la charte, demande, elle, un peu de patience. « C'est un texte qui s'inscrit dans la durée. Je reste convaincue qu'il peut être l'instrument d'une grande révolution dans le domaine de l'écologie. »

VINCENT MONGAILLARD